



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE N° 2024-110

Fixant la liste des candidats admis à concourir au 3^{ème} concours de technicien principal territorial de 2^{ème} classe - session 2024, organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du VAR pour le compte de la Région SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Nous, Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de LA CRAU,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994, ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France, l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe et Technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n°2023-399 du 1^{er} Août 2023 portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien principal de 2^{ème} classe, session 2024,

Vu l'arrêté n°2023-430 du 30 Août 2023 fixant les modalités d'inscriptions aux concours externe, interne et 3^{ème} concours de Technicien principal de 2^{ème} classe, session 2024,

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 083-288300411-20240318-A_2024_110-AU

S²LO

Considérant que la période des inscriptions s'est déroulée du 19 septembre au 25 octobre 2023 et que la validation des dossiers était ouverte jusqu'au 2 novembre 2023 inclus, 23h59,

Considérant qu'entre la date d'ouverture des inscriptions et la date de la première épreuve écrite du concours de Technicien principal de 2^{ème} classe, session 2024, les candidats ont produit les pièces justificatives requises par le règlement et remplissent ainsi les conditions exigées,

ARRETONS

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir au 3^{ème} concours de Technicien principal de 2^{ème} classe compte 12 candidats et est arrêtée comme suit :

	Candidat	Date naissance	Spécialité	Admis sous réserve de fournir :
1.	Monsieur Thierry ACIEN né ACIEN	27/01/1965	Métiers du spectacle	3 ^{ème} concours : Fournir les contrats de droit privé - Formulaire d'inscription : document incomplet
2.	Monsieur Denis CIRILLO	04/05/1978	Services et intervention techniques	
3.	Monsieur Christophe André Charles DA PRATO	18/04/1993	Métiers du spectacle	
4.	Monsieur Frédéric DELALAY	17/01/1975	Métiers du spectacle	
5.	Monsieur Julien GRAU né GRAU	15/09/1982	Services et intervention techniques	3 ^{ème} concours : fournir attestation professionnelle - 3 ^{ème} concours : fournir certificats de travail - 3 ^{ème} concours : fournir pièces justificatives - Dossier d'inscription : à fournir pièce d'identité en cours de validité
6.	Monsieur Loris JANIN	25/11/1993	Métiers du spectacle	
7.	Monsieur Laurent MATEO né MATEO	01/03/1981	Services et intervention techniques	
8.	Monsieur Philippe MONTCHAUD né MONTCHAUD	11/11/1968	Métiers du spectacle	3 ^{ème} concours : fournir annexe Tableau synthétique - 3 ^{ème} concours : fournir attestation professionnelle - 3 ^{ème} concours : fournir certificats de travail : fournir pièces justificatives

9.	Madame Kahina PEJOUAN née HAGGUI	03/12/1990	Services et intervention techniques	
10.	Monsieur Laurent PULITANO	17/08/1985	Services et intervention techniques	
11.	Monsieur Jean Pierre QUAGLIERI né QUAGLIERI	23/12/1962	Services et intervention techniques	
12.	Monsieur Romain Philippe VILLARD né VILLARD	23/11/1976	Métiers du spectacle	

Article 2 : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR est chargé de l'exécution du présent arrêté, susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département du Var.

Fait à LA CRAU, le 18 mars 2024

Pour le Président Christian SIMON,
et, par délégation,
le 2ème Vice-Président,


René UGO
Maire de SEILLANS
Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

